Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0187

Les cas des défenseurs des droits de l’homme et de l’environnement Andrie Yunus et Muhammad Rosidi en Indonésie

Résolution du Parlement européen du 21 mai 2026 sur les cas des défenseurs des droits de l’homme et de l’environnement Andrie Yunus et Muhammad Rosidi en Indonésie (2026/2738(RSP))

Le Parlement européen,

– vu ses résolutions précédentes sur l’Indonésie,

– vu l’article 150, paragraphe 5, et l’article 136, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant qu’en mars 2026, Andrie Yunus, représentant de la Commission pour les personnes disparues et les victimes de la violence (KontraS), a été victime d’une attaque à l’acide à Jakarta, après avoir enregistré un podcast sur la remilitarisation et le contrôle juridictionnel en Indonésie; que quatre membres de l’Agence de renseignement stratégique indonésienne ont été inculpés devant un tribunal militaire malgré des éléments crédibles indiquant l’implication d’autres auteurs et l’existence éventuelle de chaînes de commandement, et que des inquiétudes persistent quant au transfert de l’affaire d’une juridiction civile vers une juridiction militaire;

B. considérant que Muhammad Rosidi, militant écologiste contre l’exploitation minière illégale de l’étain et sa contrebande, a également été victime d’une attaque à l’acide en février 2026;

C. considérant que l’espace civique en Indonésie se rétrécit, et que l’on observe une accentuation de l’oppression des défenseurs des droits de l’homme, des journalistes, des syndicalistes, des étudiants et des militants écologistes, ainsi qu’une discrimination à l’égard des minorités, une répression des critiques et des violences en Papouasie et en Papouasie occidentale; que les récentes réformes juridiques étendent les pouvoirs de l’armée sur les secteurs civils, notamment par le biais des tribunaux militaires, ce qui sape le contrôle civil,

restreint les libertés fondamentales et risque d'ancrer l'impunité;

D. considérant que l'Indonésie reste l'un des partenaires stratégiques de l'Union européenne dans la région de l'Indo-Pacifique et un acteur important pour la promotion de la sécurité régionale;

1. exprime sa profonde préoccupation face aux agressions dont ont été victimes Andrie Yunus et Muhammad Rosidi, ainsi qu'à la tendance générale à la violence à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement en Indonésie; souligne les risques auxquels les défenseurs de l'environnement sont exposés dans ce pays, notamment ceux qui dénoncent des activités d'extraction minière illégales;

2. demande aux autorités de mener une enquête rapide, approfondie, transparente et indépendante sur ces deux agressions et de traduire en justice, devant des tribunaux civils, tous les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris les instigateurs, afin de mettre fin à l'impunité;

3. se déclare profondément préoccupé par les projets gouvernementaux risquant de restreindre davantage la liberté d'expression, notamment les projets de loi sur la désinformation, la radiodiffusion et la cybersécurité, ainsi que par les projets visant à soumettre les défenseurs des droits de l'homme à des contrôles et des homologations afin de déterminer qui peut bénéficier d'une protection juridictionnelle;

4. invite l'Indonésie à reconsidérer et à modifier de manière substantielle toute législation répressive et à garantir un environnement sûr aux défenseurs des droits de l'homme, aux militants écologistes, aux syndicats et aux journalistes, dépourvu de surveillance, de harcèlement et de représailles;

5. encourage vivement l'Union européenne et les États membres à intensifier leur dialogue avec l'Indonésie, notamment au plus haut niveau et dans les instances internationales, afin de remédier à la détérioration de la situation des droits de l'homme, en particulier en Papouasie et en Papouasie occidentale, y compris dans le cadre du dialogue UE-Indonésie sur les droits de l'homme;

6. souligne le rôle de l'Indonésie en tant que partenaire stratégique de l'Union et interlocuteur clé pour relever les défis régionaux, allant de la sécurité économique et de la dégradation de l'environnement à la sécurité régionale et à la liberté de navigation; demande à l'Union européenne de faire respecter ses engagements en matière de droits de l'homme, de travail et d'environnement dans toutes ses relations avec l'Indonésie; invite la Commission à financer la protection des défenseurs des droits de l'homme; souligne l'importance d'exercer une diligence raisonnable rigoureuse tout au long de la chaîne d'approvisionnement;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux États membres de l’Union européenne, ainsi qu’au gouvernement et au Parlement de l’Indonésie.